FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé

La FOnction Publique FOrce d'avenir

JE VOTE FO
LE 6 DÉCEMBRE 2018

Technicien de laboratoire médical

Diététicien

Préparateur en pharmacie hospitalière

mini QUIZ FO

Tu connais ton job ?

1. Force Ouvrière revendique un changement de catégorie pour les Techniciens de laboratoire médical (TDLM), Diététiciens (Diet) et Préparateurs en pharmacie hospitalière (PPH)... Laquelle ?

A. Catégorie A
B. Catégorie B
C. Catégorie C

2. Dans les grilles indiciaires, combien y a-t-il d'échelons ?

A. 9
B. 8
C. 7

3. Combien de points NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) sont attribués aux TDLM, PPH et Diet ?

A. 10
B. 15
C. 13

4. Pour passer de la classe normale à la classe supérieure, quelles conditions dois-je remplir ?

A. 2 ans d'ancienneté dans le 4ème échelon de la classe normale et 10 ans de services effectifs dans le corps.
B. Avoir atteint le 5ème échelon de la classe normale et 10 ans de services effectifs dans le corps.
C. 2 ans d'ancienneté dans le 5ème échelon et 10 ans de services effectifs dans le corps.

5. Qui fixe le ratio pour accéder au grade de la classe supérieure ?

A. Le Directeur
B. Le Cadre supérieur
C. Le Ministère de la Santé
D. L'Agence Régionale de Santé

Réponses mini quiz FO

Question 1

Réponse A : FO revendique le passage des techniciens de laboratoire, des préparateurs en pharmacie hospitalière et des diététiciens en catégorie A. Ces 3 professions doivent bénéficier du même reclassement que les infirmiers manipulateurs d'électroradiologie et les personnels de rééducation. L'Europe exige un cursus d'études en LMD (Licence Master Doctorat). Déjà en France, la faculté et les écoles attribuent le niveau Licence à ces métiers.

Question 2

Réponse B : Depuis l'instauration des nouvelles grilles via le protocole PPCR, la classe normale et la classe supérieure comportent toutes deux, 8 échelons indiciaires. Ce protocole PPCR que FO n'a pas signé a également fait disparaître le dispositif de réduction de durée d'échelons avec pour conséquence un allongement de notre déroulement de carrière.

Question 3

Réponse C : 13 points de NBI sont attribués dès la nomination en tant que stagiaire. FO revendique l'intégration de toutes les primes dans le traitement brut.

Question 4

Réponse A : Il faut 10 ans de services effectifs et être depuis au moins 2 ans au 4ème échelon pour pouvoir prétendre à l'accession de la classe supérieure. C'est pourquoi FO revendique une carrière linéaire pour ne plus être soumis à ces conditions d'ancienneté et de ratio.

Question 5

Réponse C : Le Ministère de la Santé détermine un ratio au grade supérieur pour chaque corps. Ainsi, pour le corps des TDLM 15%, PPH 12% et Diet 13% étaient en 2017.
Exemple : si dans un établissement 10 techniciens de labo remplissent les conditions d'ancienneté, seul 1.5 (10%x15) agents peuvent être promus au grade supérieur au titre d'une année. Les 0.5 seront reportés sur les promotions de l'année N+1.
FO revendique la fin des blocages par les ratios et revendique une carrière linéaire.

Grilles de rémunérations

Valeur du point d'indice : 4,6860

Préparateur en pharmacie
Diététicien
Technicien de laboratoire

de classe normale

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	2 ans	347	1626,04	356	1668,22
2	3 ans	370	1733,82	371	1738,51
3	3 ans	386	1808,80	389	1822,85
4	4 ans	406	1902,52	409	1916,57
5	4 ans	428	2005,61	429	2010,29
6	4 ans	459	2150,87	462	2164,93
7	4 ans	492	2305,51	495	2319,57
8		529	2478,89	534	2502,32

Préparateur en pharmacie
Diététicien
Technicien de laboratoire

de classe supérieure

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	1 an	437	2047,78	445	2085,27
2	2 ans	457	2141,50	461	2160,25
3	3 ans	481	2253,97	485	2272,71
4	3 ans	505	2366,43	510	2389,86
5	4 ans	529	2478,89	534	2502,32
6	4 ans	548	2567,93	555	2600,73
7	4 ans	569	2666,33	569	2666,33
8		582	2727,25	587	2750,68

Aux personnels Techniciens de laboratoire médical, Préparateurs en pharmacie hospitalière et Diététiciens

Ces trois corps de métiers subissent de plein fouet dans leur quotidien les diverses réformes hospitalières.

Les agents sont confrontés par le biais de l'accréditation COFRAC*, les certifications, les normes professionnelles, à des conditions d'exercice toujours plus éprouvantes au nom du «toujours plus avec toujours moins»

Les budgets de nos établissements sont en constante diminution du fait des réformes économiques imposées par nos tutelles par les contrats de retour à l'équilibre financier.

En 10 ans, la technicité de nos métiers a fortement évolué sans pour autant que le Ministère de la Santé ne l'ai prise ne compte.
Devant le service que nous rendons à la population, nous exigeons, avec FO, la juste reconnaissance de notre diplôme qui doit passer par la réingénierie en niveau Licence et un passage en catégorie A.

FO exige la titularisation des contractuels pour un Service Public Hospitalier de qualité, de proximité et préservant la qualité de vie au travail.

Nous exigeons avec FO, l'abandon des GHT, synonyme de fusions de structures, de pertes d'emplois, de mobilité forcée et de baisse de la qualité de la prise en charge des patients.

N'hésitez pas à prendre contact avec les représentants FO de votre établissement...

Il y a toujours une réponse à vos questions !

* *Comité français d'accréditation*

Force Ouvrière revendique

- *La réingénierie de nos diplômes afin de pouvoir prétendre au reclassement en catégorie A pour l'ensemble des professionnels actuels et futurs*
- *L'augmentation générale des salaires*
- *L'amélioration des déroulements de carrière.*
- *La révision des grilles indiciaires*
- *L'intégration des primes et indemnités dans le salaire de base*
- *Pour les Préparateurs en Pharmacie non diplômés du titre hospitalier, la prise en charge intégrale, systématique de la préparation et de la formation pour l'obtention du titre de Préparateur en Pharmacie Hospitalière*
- *Le titularisation des contractuels*

En votant Force Ouvrière, vous voterez pour de légitimes revendications !

AVEC FO JE DÉFENDS LE SERVICE PUBLIC

Elections CAP - CTE - CCP

Le 6 décembre 2018...

Je vote FO !

ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE 2018 FO

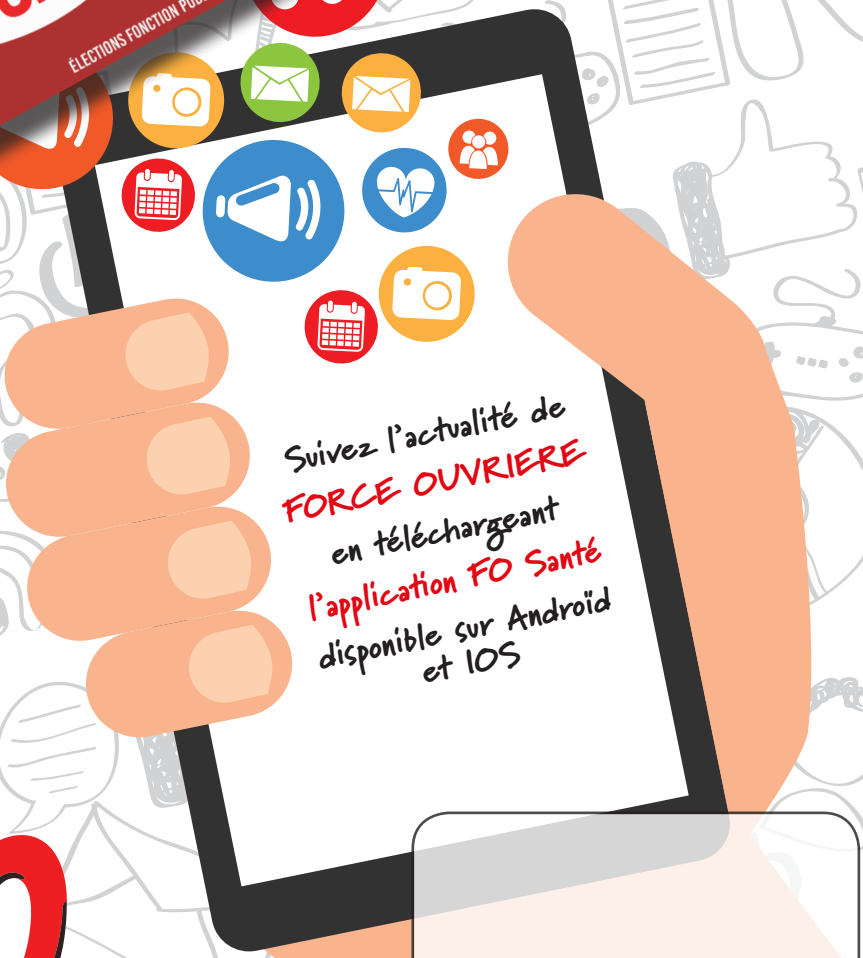

FO la force syndicale
Services Publics et de Santé

Cachet du syndicat